



SOS Enfants Abandonnés asbl

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde

A.S.B.L. fondée par André MOTTE DIT FALISSE - Rue de Tilleur, 54 à B-4420 Saint-Nicolas - Belgique



UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS AU BURKINA FASO

Le Centre NOPOKO, à Kongoussi innove en revenant à la communauté familiale traditionnelle. Au lieu de placer les orphelins dans une institution, on décide de les maintenir dans leur famille élargie, avec l'accord des anciens et de leur apporter un encadrement sanitaire, nutritionnel et scolaire.

La formule a plusieurs avantages. Elle évite les gros investissements

au « centre » même, là où les enfants sont hébergés dans les orphelinats à l'européenne. Surtout, elle maintient les enfants dans leur milieu d'origine fait de grands parents, d'oncles de cousins...

Elle leur garde un ensemble de relations affectives et

Visitez notre site :
www.sosenfantsabandonnes.be

UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS

éducatrices qui les maintient au plus près des traditions familiales et compense, autant que faire se peut, la perte des parents.

La formule a aussi ses coûts propres puisqu'elle nécessite la disposition de moyens de déplacement et de transport pour assurer les tournées d'encadrement.

L'encadrement présente une importance plus grande encore dans la mesure où c'est la famille large elle-même qui est la cible dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assistance sociale des secours d'urgence.

L'action devient potentiellement du développement communautaire, dans une région qui en a bien besoin. Kongoussi, au nord du pays est en région sahélienne et des plus pauvres, dans un pays qui est lui-même si mal en point, avec son indice de développement humain de 0.370, que un seul pays d'Afrique bat ce triste record, la Sierra Leone avec 0.336 points !

Le Centre NOPOKO de Kongoussi est connu de nos lecteurs. Nous avons lancé des appels en faveur de ses actions pour les orphelins et enfants en difficulté en 2003 déjà et plus récemment en 2007.

Nous décidons de vous le soumettre à nouveau en raison du sérieux et de l'efficacité de son action. En raison aussi de l'esprit dans lequel il travaille, sans discrimination basée sur la religion ou l'ethnie, au profit des orphelins, des veuves, des malades, des enfants vulnérables...



Surtout nous pensons qu'il faut donner toutes ses chances à l'expérience qui est tentée de maintenir les enfants dans leur milieu familial et d'ouvrir des perspectives de développement communautaire qui sont pleines de promesses.



Joël Sinaré, le responsable, nous présente l'intention ainsi :

« Nous considérons prioritaire de maintenir l'enfant au sein de sa cellule familiale car nous demeurons persuadés qu'elle constitue le meilleur cadre de vie. Nous luttons contre la démission

des familles devant leurs responsabilités et voulons faire perdurer la solidarité familiale traditionnelle ».

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix.

Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

Veuillez verser tous les mois, la somme de 5€ - 10€ - 20€ ou €(au choix).
de mon compte n°-.....-.....

au profit du compte 000-1422898-05 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Rue :

N° :

Code postal :

Localité :

Date :

Signature :

SOS ENFANTS ABANDONNÉS VOUS COMMUNIQUE :

Appel :

**Soutien à une
expérience de maintien
des enfants orphelins
dans leur milieu familial
traditionnel**



**C.C.P. 000-1422898-05 ou Fortis 240-0010260 -79
de l'asbl S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS**

Membres : Dardenne Emile, Lehaire Ernest, Carnoy Gaëtan, Houyez Marcel, Motte dit Falisse Jacques & Emmanuel, Biquet Paul, Remouchamps André, Borrelli Nicolas.

Siège social, correspondance et secrétariat :

54, rue de Tilleur à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique)

Tél/fax : 04 252 22 28 de 12h à 16h (sauf mercredi).

e-mail : sosenfantsabandonnes@swing.be - www.sosenfantsabandonnes.be

S.O.S. ENFANTS ABANDONNES est officiellement reconnu par le Ministère des Finances.

Nous vous rappelons que vos dons sont déductibles fiscalement à partir de 30 euros par an.

Pour nous faire un don de l'étranger, communiquer à votre banque :

Nos coordonnées et notre n° de compte (voir ci-dessus)

Notre code IBAN : BE58 2400 0102 6079 - Code BIC : GEBABEBB - Banque Fortis Belgique

Editeur responsable : Ernest LEHAIRE, rue de Tilleur 54 - 4420 Saint-Nicolas



COPIE CLIENT / KOPIE CLIENT

montant en lettres / bedrag in letters

date mémo/memodatum montant en EUR / bedrag in EUR

compte donneur d'ordre / rekening opdrachtgever

compte bénéficiaire / rekening begunstigde

240-0010260-79

nom bénéficiaire / naam begunstigde

S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS

4420 SAINT-NICOLAS

communication / mededeling

date de remise / datum afgifte

EURO

*Copie client, présenter uniquement en cas de versement
Kopie cliënt enkel bij storting voorleggen*

EURO

signature(s)
handtekening(en)

date de signature / datum ondertekening

VIREMENT OU VERSEMENT OVERSCHRIJVING OF STORTING

*En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case
Bij manuele invulling, één zwart (of blauw) karakter per vakje*

*Ne pas accepter en paiement
Niet ter betaling aanvaarden*

date mémo (facultatif) / memodatum (facultatief)
(uniquement pour exécution dans le futur)
(enkel voor uitvoering in de toekomst)

compte donneur d'ordre / rekening opdrachtgever

nom et adresse donneur d'ordre / naam en adres opdrachtgever

communication (en MAJUSCULES) / mededeling (in HOOFDLETTERS)

Ne rien écrire ci-dessous / hieronder niets schrijven

montant / bedrag **EUR** **CENT**

compte bénéficiaire / rekening begunstigde

nom et adresse bénéficiaire / naam en adres begunstigde

S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS

RUE DE TILLEUR, 54

4420 SAINT-NICOLAS